



**Biodiversité, implication citoyenne
et aménagement durable**

Action 2021
2023

**Création d'un réseau d'habitants ambassadeurs de la
biodiversité dans l'aménagement du territoire**

ATELIER 2 | Formes urbaines, climat et biodiversité
10 mars 2022 | Saint-Denis-de-l'Hôtel



Cette opération est financée par la Région Centre-Val de Loire et par l'Union Européenne. L'Europe investit dans les zones rurales.

Le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne, la communauté de communes des Portes de Sologne et le CAUE du Loiret se sont réunis pour une initiative à VOS ID, portée par la Région Centre-Val de Loire et l'Union européenne, intitulée «Biodiversité, implication citoyenne et aménagement durable en Forêt d'Orléans-Loire-Sologne».



Biodiversité, implication citoyenne et aménagement durable

CAUE du Loiret

Introduction **Formes urbaines**

Ateliers Leviers et actions Références

3

Formes urbaines, climat et biodiversité. Introduction



CAUE du Loiret

Introduction **Formes urbaines**

Ateliers Leviers et actions Références

11

Formes urbaines



CAUE du Loiret

Introduction **Formes urbaines**

Ateliers Leviers et actions Références

20

Ateliers des ambassadeurs Formes urbaines, climat et biodiversité... sur un territoire imaginaire



CAUE du Loiret

Introduction **Formes urbaines**

Ateliers **Leviers et actions** Références

30

Leviers et actions



CAUE du Loiret

Introduction **Formes urbaines**

Ateliers Leviers et actions **Références**

47

Références | Exemples de projets



Formes urbaines, climat et biodiversité. Introduction



L'artificialisation des sols

L'artificialisation des sols, qu'est-ce que c'est ?

« En France comme dans d'autres pays, du fait de l'étalement de notre urbanisation et de nos infrastructures, l'artificialisation des sols augmente. Ce phénomène consiste à transformer un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...). »

« En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année. Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population, et a des répercussions directes sur la qualité de vie des citoyens mais aussi sur l'environnement. »

Source : ministère de la transition écologique (janvier 2022).



L'artificialisation des sols

Cette réduction est préjudiciable à la biodiversité, au climat et à la vie terrestre en général :

- **Accélération de la perte de biodiversité** : la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé, modifie considérablement ou fait disparaître l'habitat des espèces animales ou végétales, et peut conduire à leur disparition d'un territoire.
- **Réchauffement climatique** : un sol artificialisé n'absorbe plus le CO₂. Ce qui participe à l'accélération du réchauffement climatique.
- **Amplification des risques d'inondations** : par définition, un sol imperméabilisé n'absorbe pas l'eau de pluie. En cas de fortes intempéries, les phénomènes de ruissèlement et d'inondation sont donc amplifiés.
- **Réduction de la capacité des terres agricoles à nous nourrir** : l'artificialisation entraîne une perte de productivité agricole et limite la production alimentaire de nos territoires.
- **Accroissement des dépenses liées aux réseaux** : pour le rendre accessible et fonctionnel, un terrain artificialisé demande en outre beaucoup d'entretien et d'efforts d'aménagement (routes, électricité, assainissement) qui sont coûteuses et viennent ajouter d'autres facteurs nuisibles à la biodiversité (nuisance sonore, pollution lumineuse, pollution de l'air et de l'eau)...
- **Amplification de la fracture territoriale** : L'étalement urbain et la construction en périphérie des villes renforcent également la fracture sociale, déjà présente, en reléguant notamment une partie des habitants à l'écart du centre-ville, provoquant sa désertification et la perte des petits commerces.

Effet du changement climatique sur la biodiversité

Film d'animation, Cistude Nature, 2016 (2min28)



 les sentinelles du climat



0:05 / 2:28





Contexte législatif

1999 Loi Voynet ou loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire

→ La loi va vers une démarche plus participative et souhaite la prise en compte de critères de développement durable.

13 décembre 2000 Loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain)

Objectif : favoriser le renouvellement de la ville sur elle-même, éviter l'étalement urbain, densifier de façon raisonné les espaces déjà urbanisés.

→ Modification du plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU) et du schéma directeur (SD) en schéma de cohérence territoriale (SCoT).

2008 : Loi grenelle I

→ **Lutter contre l'étalement urbain** et la disparition de surfaces agricoles et naturelles.

→ Établir un **lien entre densité de population et desserte en transports en commun.**

→ Valoriser la mise en place **d'écoquartiers.**

→ Préparer la restauration de la nature en ville. L'objectif étant de **préserver la biodiversité et d'adapter la ville au changement climatique.**

→ Moduler le droit de l'urbanisme pour qu'il n'entrave pas l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Contexte législatif

2010 Loi Grenelle II

- La loi souhaite renforcer le code de l'urbanisme, outil du développement durable des territoires. Ce qui permettrait de lutter contre l'étalement urbain mais aussi de « verdir » les outils de planifications.
- La Loi Grenelle II souhaite que les SCoT soient généralisés à tout le territoire pour 2017.
- La loi contient de nombreuses autres prescriptions, comme favoriser les énergies vertes, préserver les milieux, rendre l'agriculture durable, limiter les pollutions (sonore, lumineuse...), apporter des modifications dans le domaine des transports...

26 mars 2014 Loi ALUR (accès au logement et un urbanisme rénové)

- Renforcement du rôle du SCoT, qui doit être compatible aux documents supérieurs et s'impose aux documents inférieurs (cf. tableau). Il doit également être généralisable à l'ensemble du territoire.
- **Transfert de la compétence PLU aux intercommunalités, dans le but de créer des PLUi.**
- **Suppression des coefficients d'occupation des sols (COS), ce qui va permettre de densifier.**
- **Lutte contre le mitage des campagnes.**
- **PLU et SCoT doivent intégrer les dispositions du Grenelle II (1^{er} janvier 2017).**
- **Les règlements de lotissement ne peuvent plus être maintenus après 10 ans.**



Contexte législatif

2016 Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

- Valorisation de la connaissance : les données issues des études d'impact seront versées à l'inventaire du patrimoine naturel ; la loi reconnaît les atlas du paysage et la fixation d'objectifs de qualité paysagère.
- Protection de la biodiversité dans les choix publics et privés : la stratégie nationale pour la biodiversité est inscrite dans le code de l'environnement ; la séquence « éviter les atteintes à la biodiversité, à défaut les réduire et, en dernier recours, compenser les impacts résiduels » (éviter-réduire-compenser) pour les projets d'aménagement est confortée et des sites naturels de compensation sont établis pour permettre des compensations effectives ; les particuliers peuvent désormais contractualiser des obligations réelles environnementales ; les collectivités locales doivent intégrer la biodiversité urbaine dans les plans climat-énergie territoriaux.
- Intégration de la dimension environnementale dans l'urbanisme commercial : nouvelles dispositions applicables aux centres commerciaux comme la végétalisation des toitures, l'installation de productions d'énergies renouvelables, la lutte contre l'artificialisation des sols dans les aires de parkings.



Contexte législatif

2021 Loi climat et résilience

- Des logements mieux isolés.
- Des villes moins polluées / mobilités.
- Une alimentation plus durable.
- Des citoyens mieux informés.
Création d'une « étiquette environnementale » pour afficher l'impact, notamment sur le climat, des produits que nous consommons.
- Moins de bétonisation des terres :
 - Division par 2 du rythme d'artificialisation des sols.
 - Le rythme d'artificialisation devra être divisé par deux d'ici 2030. Le zéro artificialisation nette devra être atteint d'ici 2050. Cette mesure sera appliquée par l'ensemble des collectivités territoriales.*
 - Interdiction d'implanter de nouveaux centres commerciaux sur des sols naturels ou agricoles.
- Un renforcement de la protection judiciaire de l'environnement :
 - Création d'un délit de mise en danger de l'environnement.
 - Délit général de pollution des milieux (flore, faune et qualité de l'air, du sol ou de l'eau) et délit d'écocide pour les cas les plus graves.

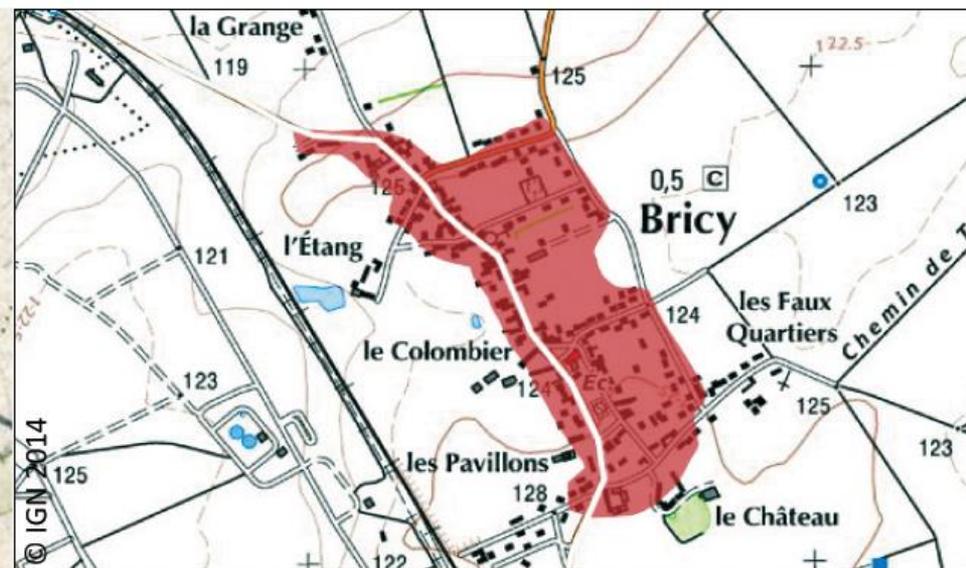
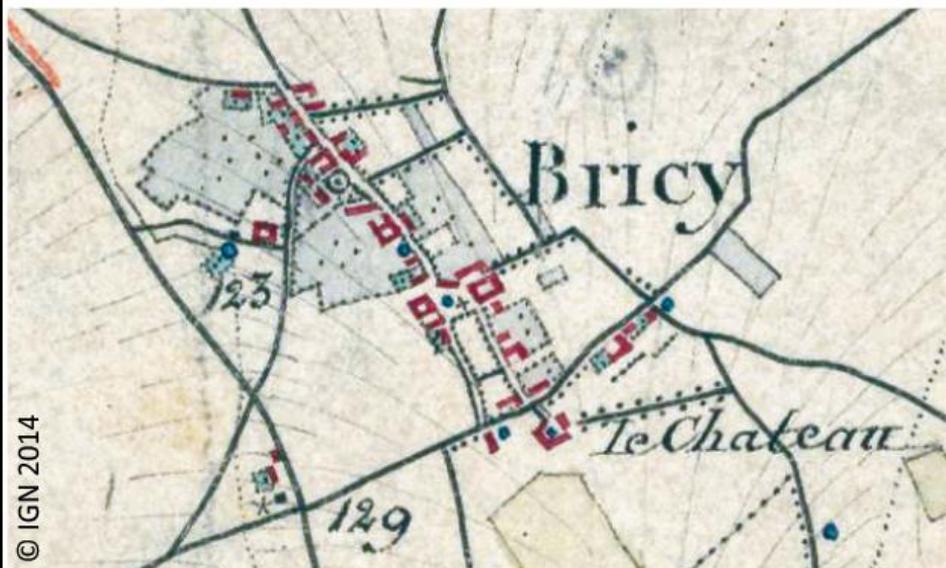


Formes urbaines



Le bourg linéaire

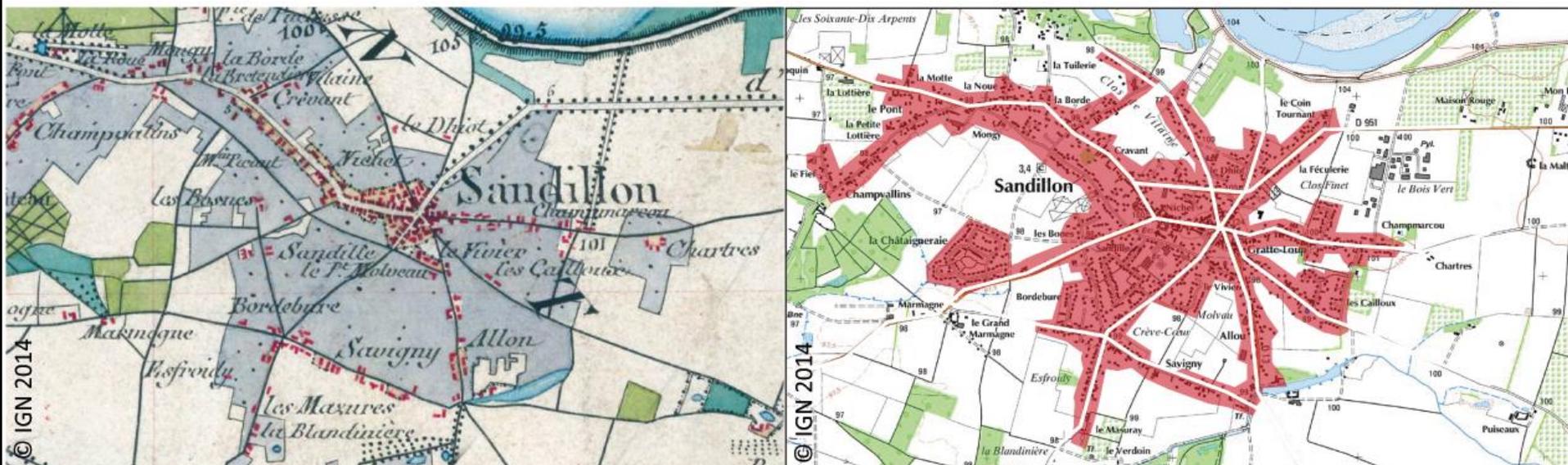
Il se développe le long d'une rue, suivant l'axe tracé par les routes et les voies communales. Le découpage des parcelles y est généralement perpendiculaire à l'axe de circulation. Les maisons bordent la rue principale et présentent leurs façades à l'alignement.



Le bourg de Bricy s'est développé le long de la Grande Rue

Le bourg en étoile

Il s'est construit à la croisée de plusieurs voies, entraînant un développement linéaire suivant différentes directions.



Sandillon et son développement éclaté, en étoile

Les lisières

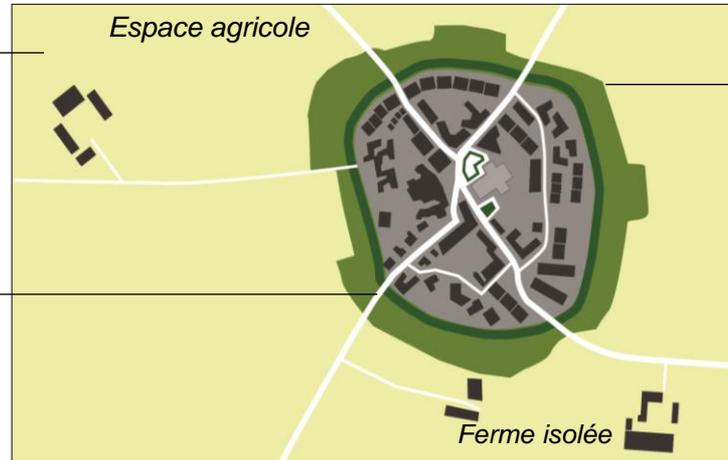
Historiquement, les villages de plaine et de plateau présentent une structure resserrée.

ESPACE AGRICOLE

(terres fertiles, grandes étendues en openfield ou champs ouverts)

LISIÈRE URBAINE VÉGÉTALISÉE

(fonction vivrière, protection face aux intempéries)



VILLAGE GROUPÉ

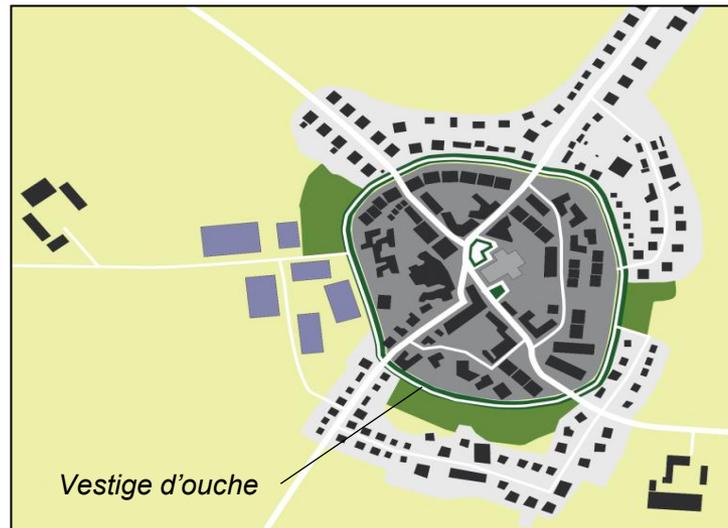
(préservation des terres agricoles, protection face aux intempéries, regroupement autour d'un point d'eau, rapprochement social)

Les extensions fragilisent les lisières et les relations aux espaces ouverts.



ZONES D'ACTIVITÉS OU COMMERCIALES

(densité moindre, traitement distendu des lisières, friches, surdimensionnement des stationnements)



LOTISSEMENTS PAVILLONNAIRES

(densité moindre, uniformisation architecturale, banalisation des lisières, restriction des accès aux espaces ouverts)



La densité... une notion complexe

La notion de densité est complexe et peut prendre différentes formes, selon l'échelle des territoires considérés. La densité se calcule en « habitants/hectare », « logements/hectare », mais également selon un rapport habitants/km². L'unité de mesure généralement utilisée dans les études de densité est le nombre de logements/hectare.

1. Habitat isolé

1 À 2 LOGEMENTS / HECTARE



Les Fontaines, Bucy-Saint-Liphard

2. Lotissement boisé

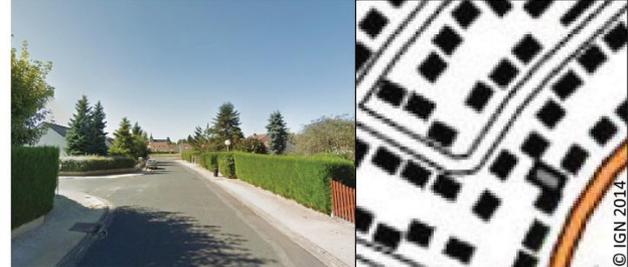
3 À 6 LOGEMENTS / HECTARE



Les Grands Billons, Donnery

3. Lotissement pavillonnaire

8 À 15 LOGEMENTS / HECTARE



Lotissement pavillonnaire, Saint-Benoît-sur-Loire

4. Habitat de centre bourg

20 À 30 LOGEMENTS / HECTARE



Habitat de bourg rural, Les Bordes

5. Habitat collectif

50 À 60 LOGEMENTS / HECTARE



Quartier d'habitat collectif, Beaugency

6. Habitat de centre ville

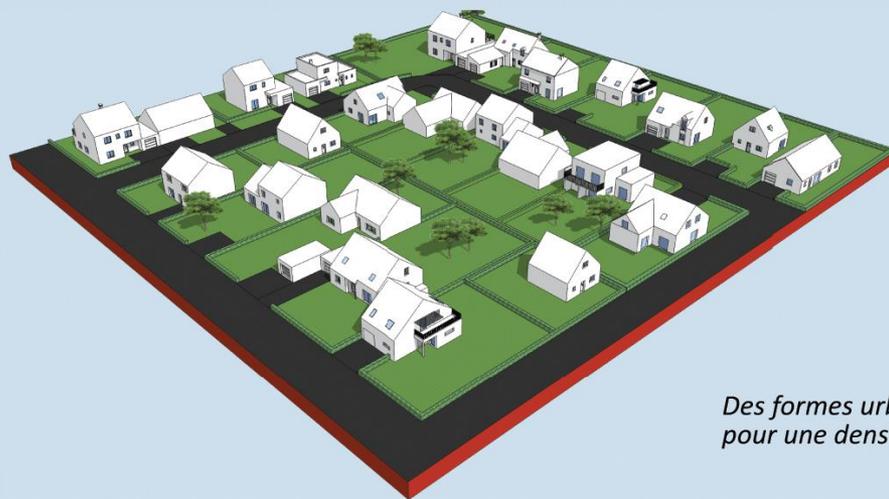
60 À 80 LOGEMENTS / HECTARE



Habitat dense, Sully-sur-Loire

Densité réelle et densité perçue

« L'analyse des indicateurs statistiques de densité montre que les quartiers vécus comme "denses" le sont souvent bien moins que les quartiers centraux des grandes villes dont le cadre de vie est pourtant apprécié »¹. Ce n'est pas tant la densité humaine (habitants/km²) ou la densité liée à la surface bâtie (coefficient d'occupation des sols) qui semble être en cause, mais bien la qualité urbaine.



*Des formes urbaines différentes
pour une densité équivalente*

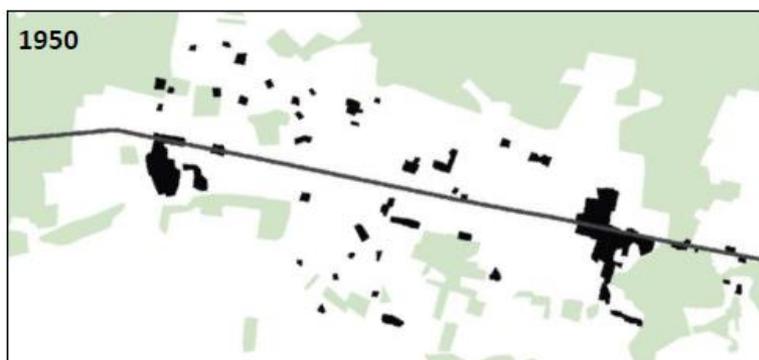
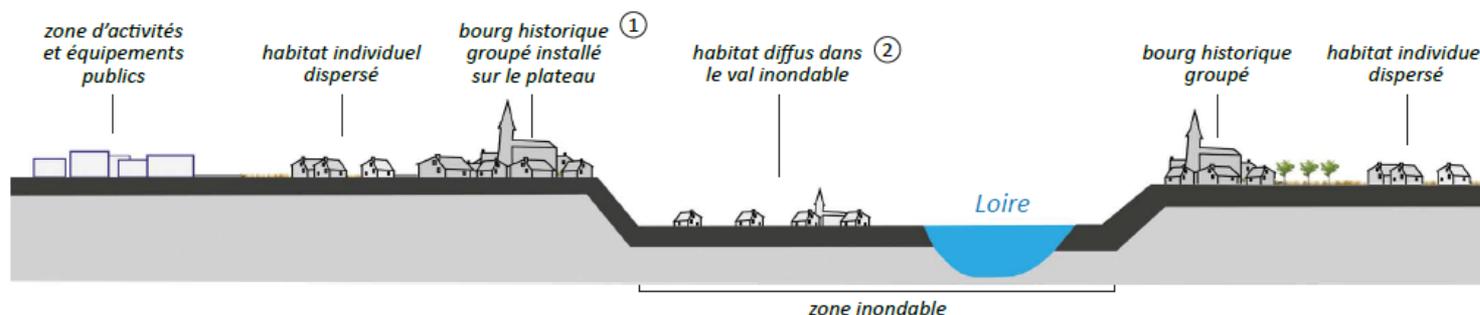
1. *Quelle forme urbaine pour quelle densité vécue ?* Atelier Parisien d'Urbanisme, juin 2003, 4 p.

Les franges urbaines dans le paysage de Val

Suite à l'urbanisation récente, deux dynamiques sont observées dans le Val de Loire.

1. Les structures urbaines, implantées sur les coteaux, se sont développées le long des axes de communication et à l'abri des débordements du fleuve.

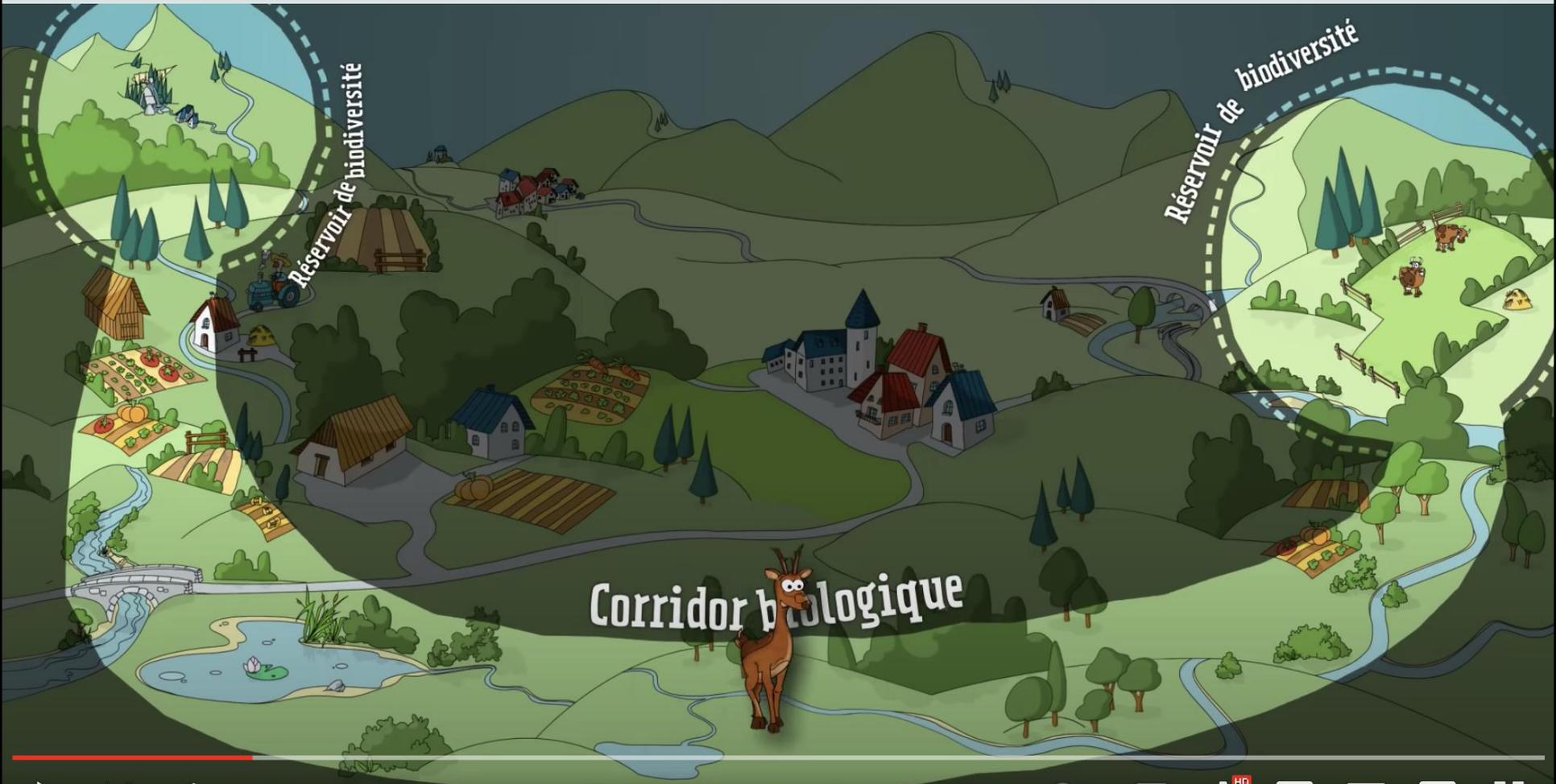
2. Dans le val, les nombreuses fermes installées pour la qualité agronomique des sols, sont aujourd'hui, dans bien des cas, intégrées dans les villages et dans les hameaux résidentiels dont le bâti est très dispersé.



Le long de la Loire, les villes et villages étaient séparés les uns des autres par des coupures naturelles (espaces agricoles et forêts) qui tendent à disparaître sous la pression de l'urbanisation. Le long du coteau, le phénomène de **conurbation** fragilise les transitions écologiques entre la Loire et les espaces naturels.

Qu'est-ce qu'un corridor biologique ?

Film d'animation issu de l'exposition créée par le CEN Savoie en 2012 sur les corridors biologiques
"Bauges-Chartreuse" (7min11) et "Chartreuse-Belledonne" (5mn03)



Ateliers des ambassadeurs

Formes urbaines, climat et biodiversité... sur un territoire imaginaire

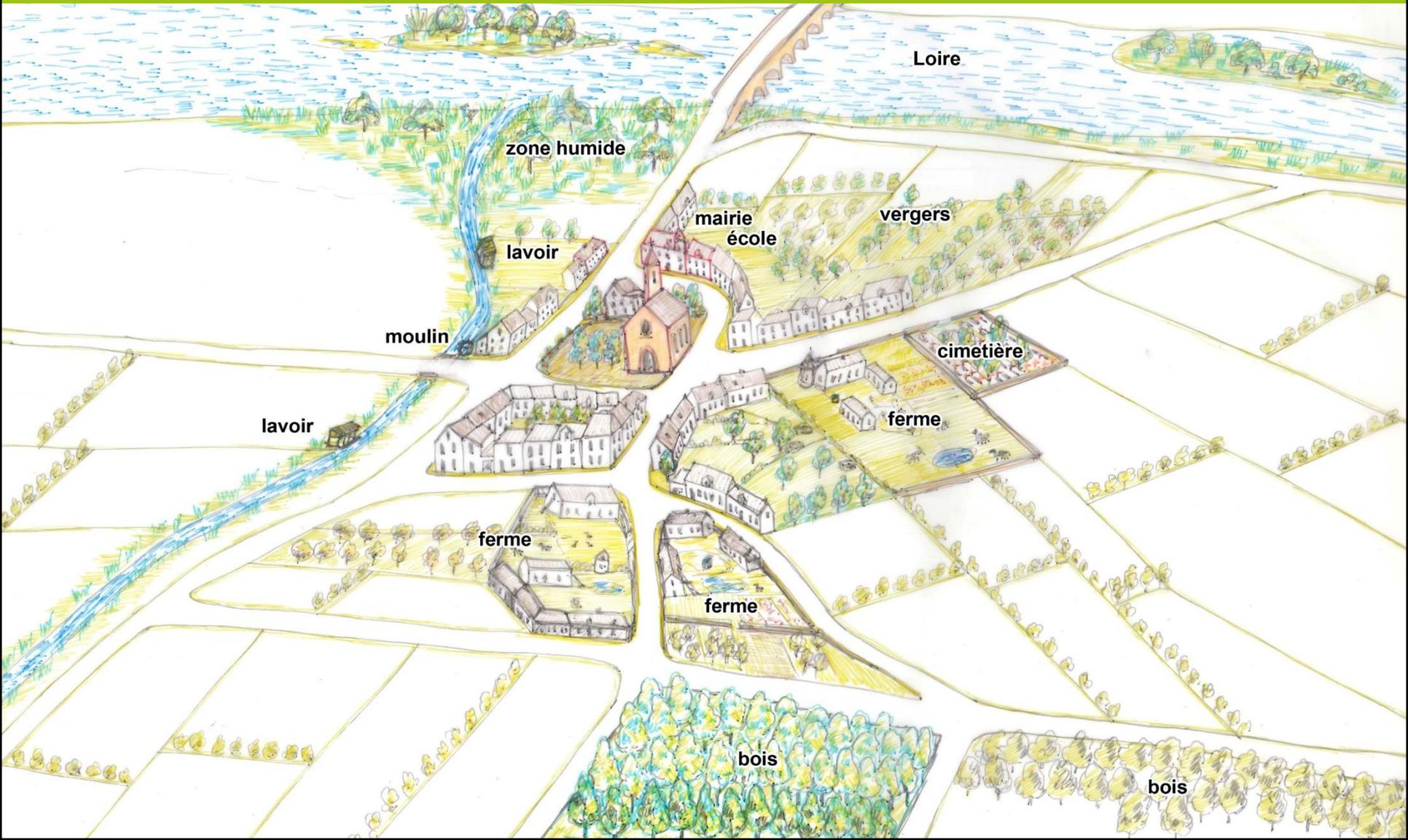


Méthodologie

Nous vous proposons de travailler sur un village imaginaire intégrant les thématiques rencontrées sur le territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne.

- 1** **Ensemble, réaliser une comparaison entre le village d'hier et le village d'aujourd'hui.**
Évolution de la biodiversité (ruptures, disparitions, modifications, imperméabilisation), quels sont les constats ?
- 2** **Village de demain**
En petits groupes, proposer des solutions concrètes pour préserver et / ou restaurer la biodiversité à court et moyen terme.
Moyens : mots-clés, dessins.
- 3** **Synthèse des groupes.**
- 4** **Synthèse de l'atelier.**

Village imaginaire | Hier

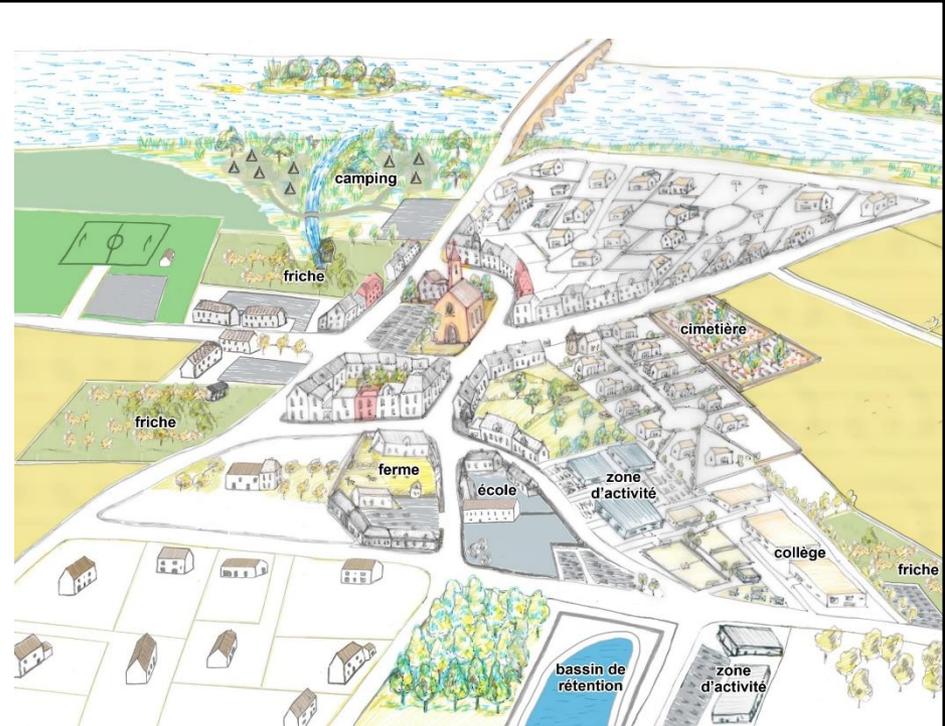


Village imaginaire | Aujourd'hui



1 **Ensemble, réaliser une comparaison entre le village d'hier et le village d'aujourd'hui.**

Évolution de la biodiversité (ruptures, disparitions, modifications, imperméabilisation), **quels sont les constats ?**



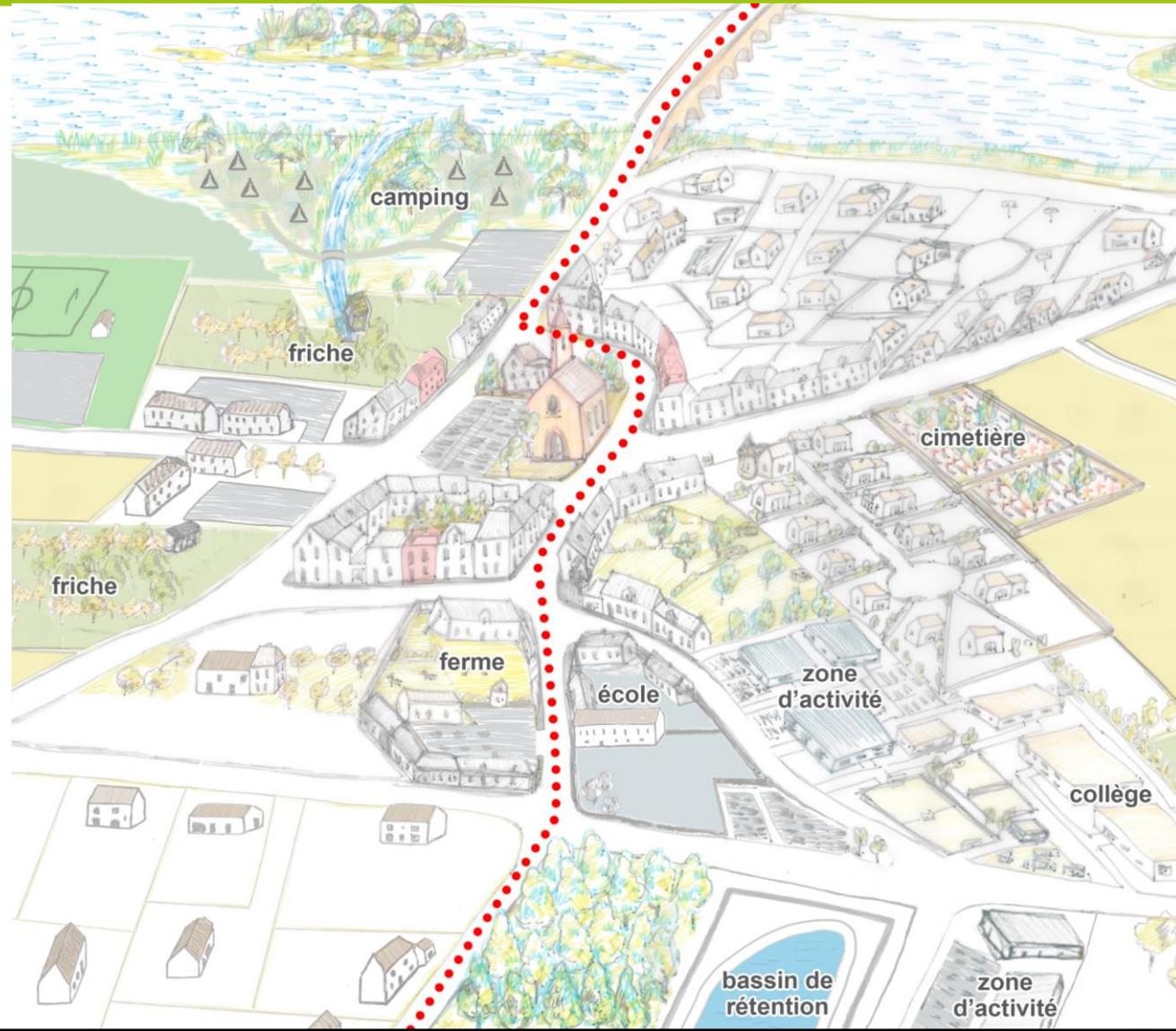
Commentaires des participants :

Disparition d'une rivière, de la zone humide, des fossés
 Apparition d'un camping
 Artificialisation de la zone humide pour un parking
 Artificialisation du centre-bourg, urbanisation aléatoire
 Disparition des haies, des vergers
 Réduction de la surface des boisements
 Apparition de friches
 Zones d'activités
 Constructions en zone inondable
 Séparation des activités, concentration à l'extérieur
 Réduction des surfaces de terres agricoles
 Zones de loisirs en entrée de village
 Extension du cimetière

Cour d'école bétonnée
 Disparition des mares dans les fermes
 Forte augmentation des zones imperméabilisées
 Peu de nature en ville
 Fermes enclavées
 Absence de connexions avec la nature
 Pas de couloirs biologiques
 Pas d'espaces verts dans le village
 Bâti ancien en péril, désertification du centre
 Lavoir abandonné, dans la friche / Moulin disparu

2 **Village de demain**
En petits
groupes,
proposer des
solutions
concrètes pour
préserver et / ou
restaurer la
biodiversité à
court et moyen
terme.

Moyens : mots-
clés, dessins



3 Synthèse des groupes : Proposer des solutions concrètes pour préserver et / ou restaurer la biodiversité à court et moyen terme.

Commentaires des participants :

Trame bleue

- Réouvrir la rivière et des mares / création de nouvelles mares
- Infiltrer les eaux de pluie à la parcelle et désimperméabiliser les sols (*trame brune*)
- Réhabiliter la zone humide et créer des espaces tampons pour prévenir des inondations

Trame verte

- Toiture végétalisée sur les bâtiments de la zone d'activité et sur les équipements
- Mettre en lien les friches le long de la rivière
- Planter des arbres sur les espaces de stationnement et en entrées de village
- Planter des haies (le long de la rivière, des espaces de sports, aux abords des lotissements et dans les champs agricoles)
- Fleurir en pieds de murs et créer des jardins partagés
- Créer des boisements sur les espaces délaissés
- Assurer des corridors biologiques en implantant des clôtures perméables pour permettre la circulation d'animaux entre les espaces naturels (friches, boisements, rivière...) à travers les espaces bâtis

4

Synthèse de l'atelier :

Quels liens, maillages, corridors sont à créer pour faire de ce village un territoire accueillant pour la biodiversité et pour l'humain ?

Commentaires des participants :

- Penser le village dans 10 / 20 ans
- Réaliser un diagnostic des circulations
- Désenclaver les lotissements et les raccorder au centre-bourg
- Créer un maillage des mobilités douces
- Cheminer le long du fleuve et de la rivière
- Construire intelligemment en cœur de bourg plutôt que de s'étendre sur des espaces naturels et agricoles
- Créer un espace partagé autour de la place du village
- Inciter les voitures à stationner en périphérie du cœur de bourg

trame bleue
 - réseau, rivières + mares
 - infiltration des eaux / déimpermeabiliser X

Trame verte - textures végétalisées
 - mettre en liaison les 2 friches
 - planter des parkings
 - planter de haies (bord de rivière / yart / lochs)
 - retrouver / créer une friche et mouvement
 - pousser / pieds de murs

Densifier les lochs - les raccorder au centre ville.
 Réseau doux
 Jardins partagés
 Construits de le centre plutôt que s'étendre mais intellig^t
 - Diagnostic circulation / de voitures dans le centre
 - Utiliser les parkings en extérieur -
 - Pseudo bas-côtés



> inciter clôtures fermables
 Parkings + circulation animaux

CORRIDOR

Prévoir
 bassins de rétention

haies
 zone d'activité

Jardins partagés
 friche

cimetière

camping

friche

ferme

école

zone d'activité

collège

liaisons douces

réseau bois

Emplacements + ondes
 friche

emplacement réversible
 Collectif?
 Résidence?
 âgées?

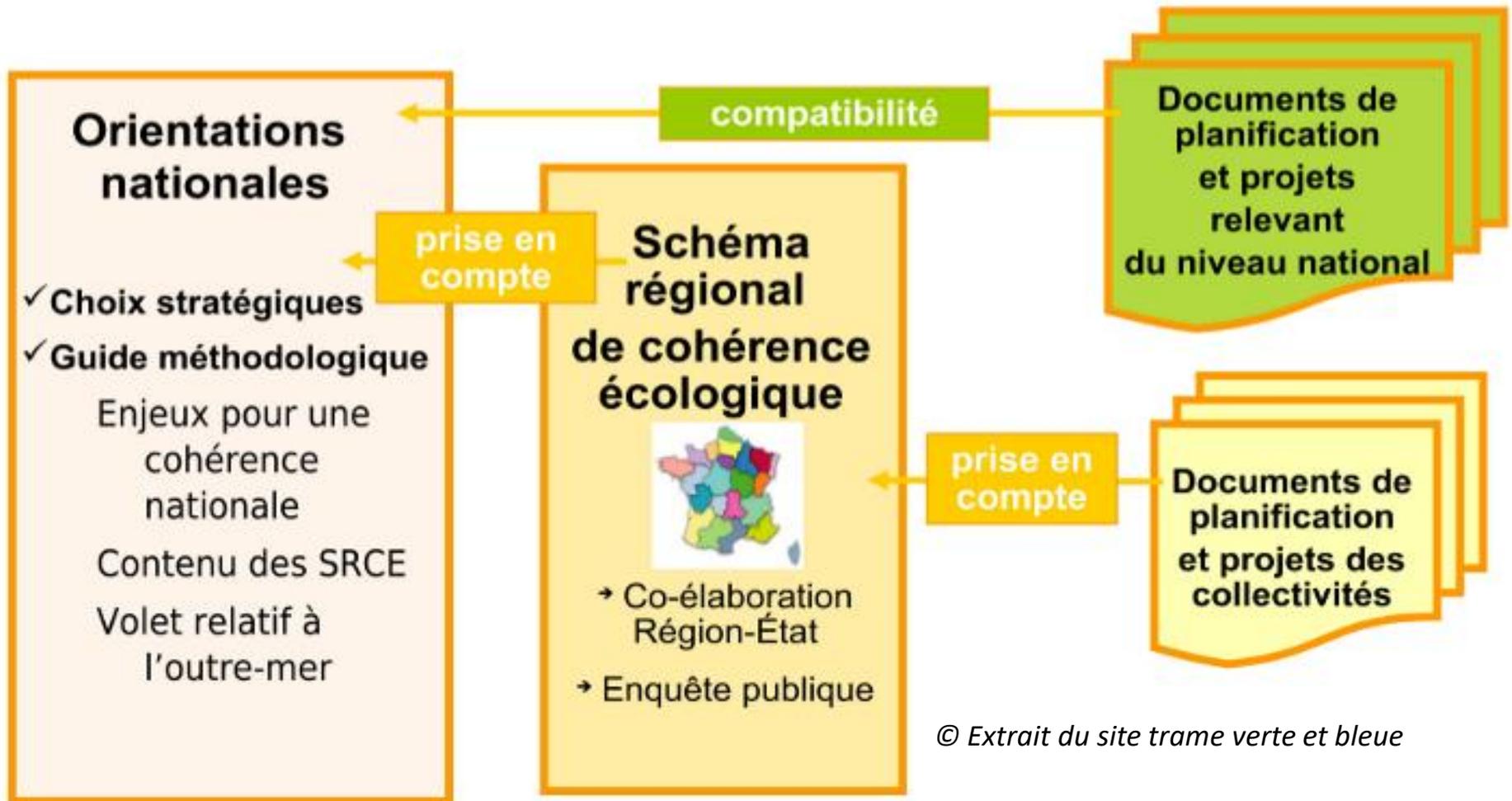
?

Leviers et actions



La trame verte et bleue

La mise en place de la trame verte et bleue,
un dispositif à trois échelles emboîtées



La trame verte et bleue

Principaux réservoirs de biodiversité

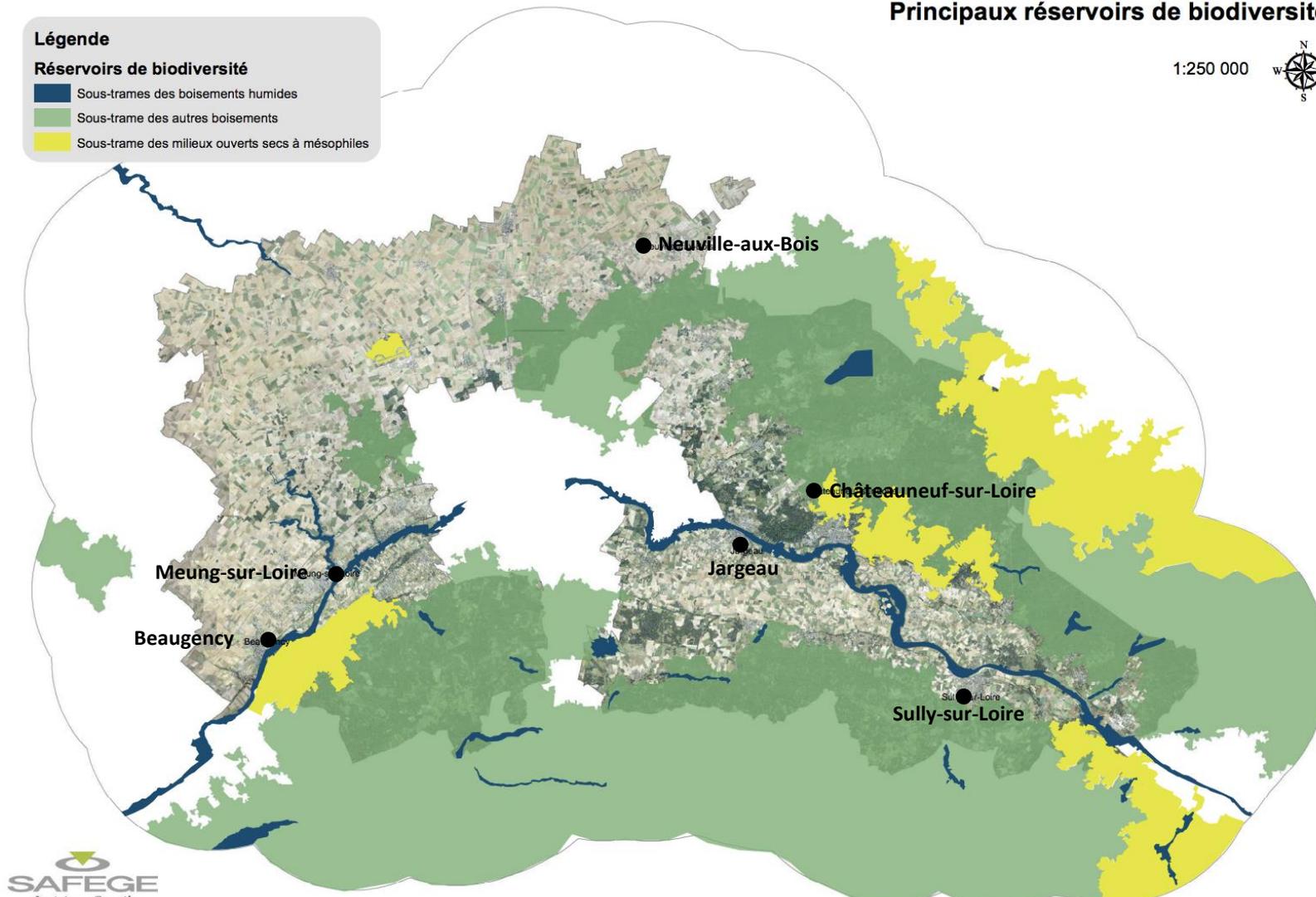
1:250 000



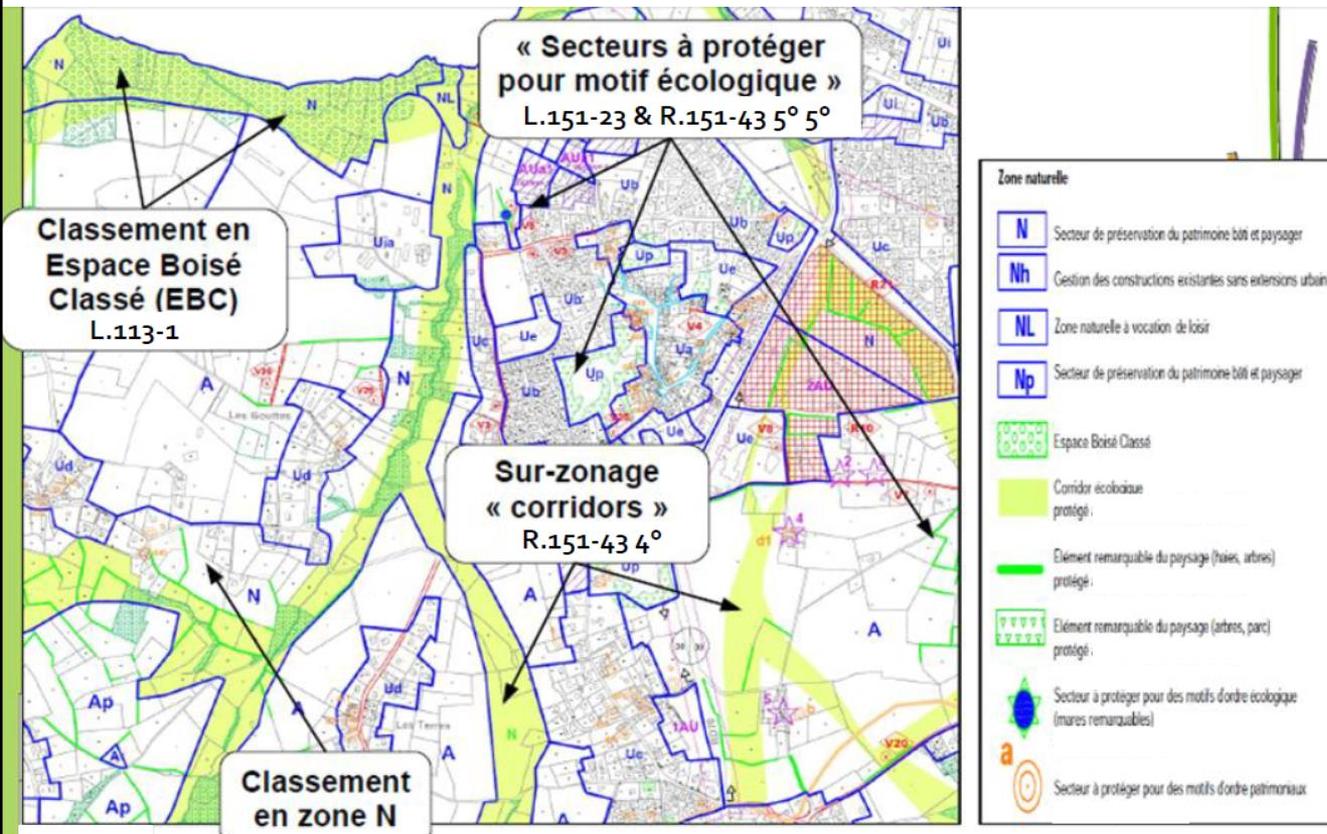
Légende

Réservoirs de biodiversité

- Sous-trames des boisements humides
- Sous-trame des autres boisements
- Sous-trame des milieux ouverts secs à mésophiles



Le PLUi / PLU



© Extrait du guide PLU(i) et biodiversité, concilier nature et aménagement rédigé par la DREAL PACA

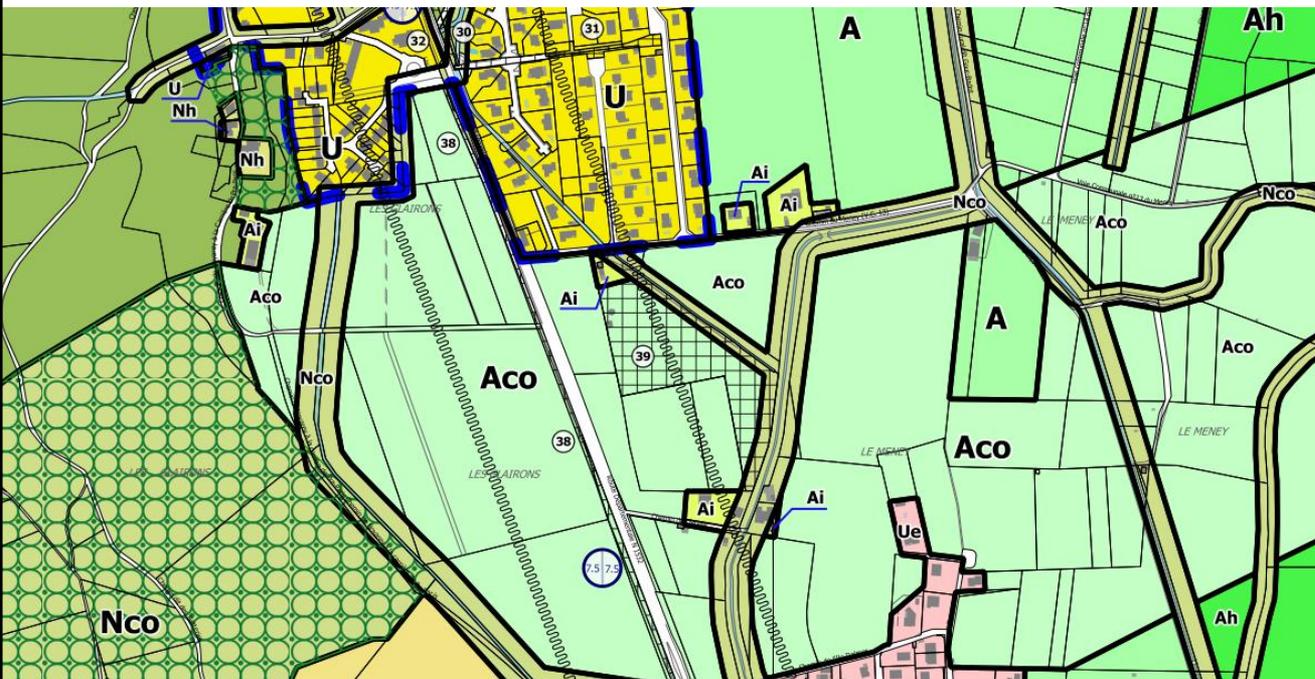
Outils de la partie graphique et réglementaire du PLU :

- Zonages et règlement
- Zonages indicés
- Sur-zonage spécifique
- Espace boisé classé
- Emplacements réservés
- Éléments remarquables du paysage...

Les modalités de préservation des réservoirs de biodiversité ou des corridors écologiques sont intégrées dans les articles du règlement du PLU. Ces derniers peuvent poser des interdictions ou des modalités constructives restrictives.

Le PLUi / PLU | zonages et règlements

COMMUNE DE NOYAREY (38) - zonage



ZONES AGRICOLES

- A** Secteur A : zone agricole
- Ah** Secteur Ah : zone agricole de protection des zones humides et de leurs abords
- Aco** Secteur Aco : zone agricole de protection des corridors écologiques
- Ai** Secteur Ai : zone agricole d'habitat isolé

ZONES NATURELLES

- N** Secteur N : zone naturelle
- Nh** Secteur Nh : zone naturelle d'habitat isolé
- Nl** Secteur Nl : zone naturelle de loisir
- Nca** Secteur Nca : zone naturelle de carrière
- Nco** Secteur Nco : zone naturelle de protection des corridors écologiques
- Npr** Secteur Npr : zone naturelle de protection rapproché de captage
- Npi** Secteur Npi : zone naturelle de protection immédiate de captage



Le PLUi / PLU | zonages et règlements

Par exemple dans l'**article 11** sur les espaces extérieurs des constructions : réglementer la nature et le type de clôtures, recommander des barrières ayant une certaine perméabilité vis-à-vis de la faune ou l'utilisation de végétaux locaux afin d'améliorer la biodiversité.

COMMUNE DE BROUCKERQUE (59) - règlement - parcelles en zone U et AU

« Les clôtures seront constituées de haies d'essences locales. Elles peuvent être doublées de grillages ou de grilles. (...) Pour les clôtures maçonnées ou grillagées, des ouvertures de 15 cm x 15 cm seront réalisées au niveau du sol, tous les 5 mètres, non grillagées. Les murs et les toitures végétalisés sont autorisés. »

Dans l'**article 13** sur les espaces libres, aires de jeux et de loisirs : préserver et développer une trame verte assurant des continuités écologiques en protégeant et favorisant le développement des arbres et des espaces verts. L'article peut proposer que tout arbre abattu devra être remplacé ; que X arbres de haute tige soient plantés pour X m² de terrain ; qu'une palette végétale annexée au PLU soit recommandée...

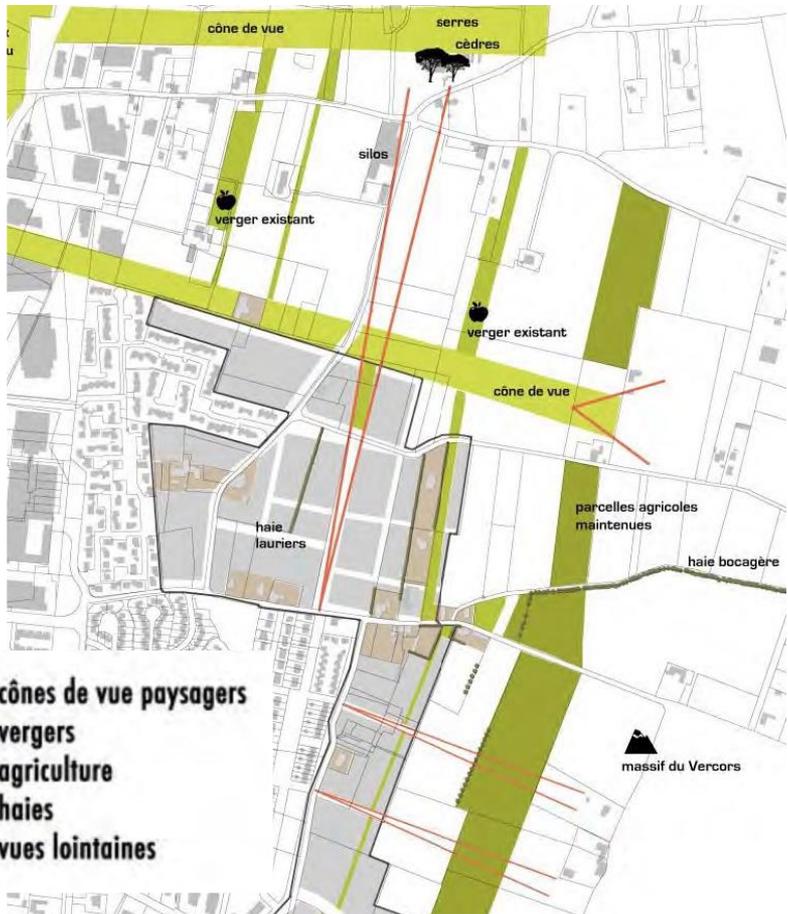
COMMUNE DE NORRENT-FONTES (62) - règlement

L'article 13 du PLU de la commune comprend des mesures compensatoires en cas d'arrachage d'arbres ou de haies.

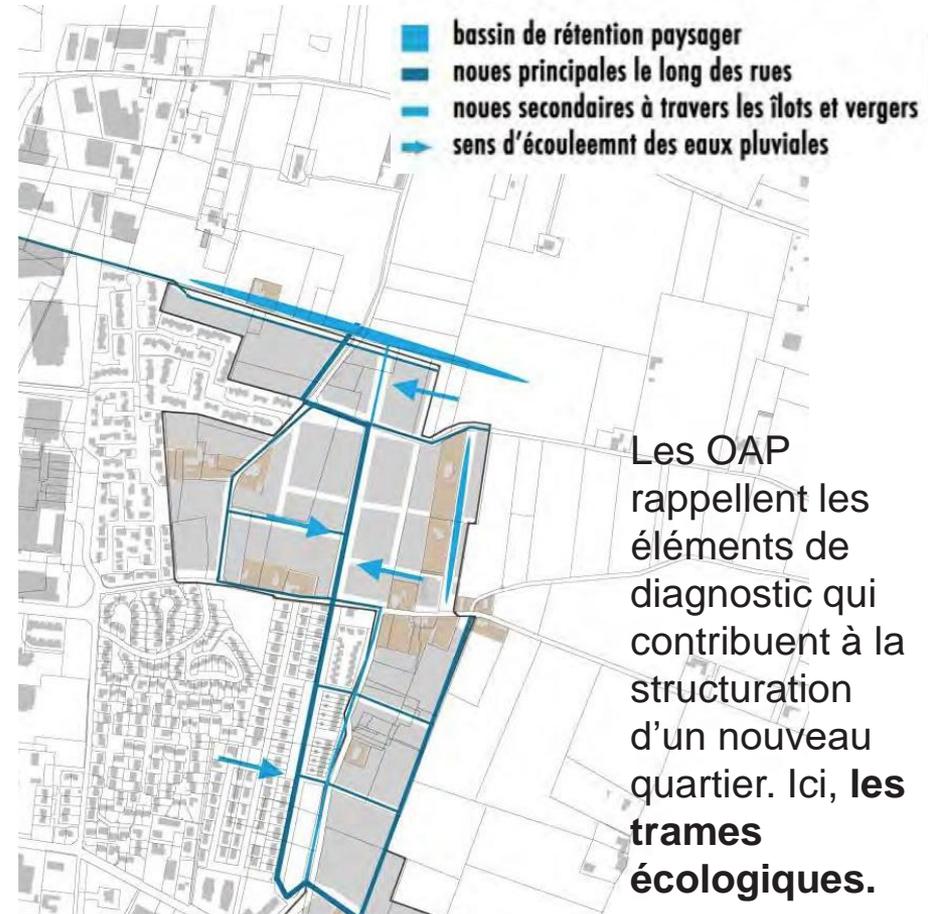
Le PLUi / PLU | OAP

COMMUNE DE VALENCE (26) - orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Trame verte, biodiversité, usages et paysage

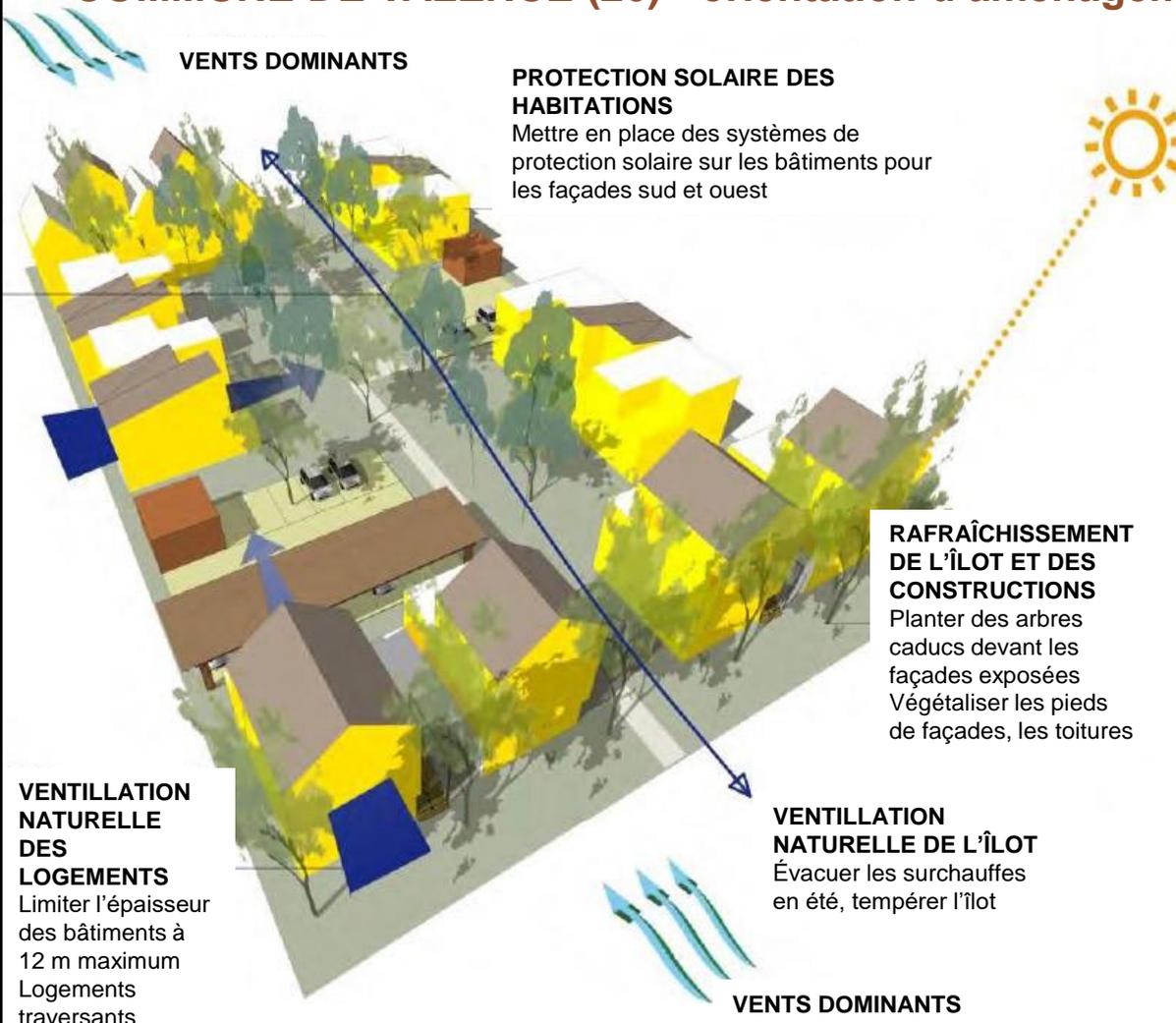


Trame bleue, gestion hydraulique



Le PLUi / PLU | OAP

COMMUNE DE VALENCE (26) - orientation d'aménagement et de programmation (OAP)



L'OAP est un outil de mise en œuvre du projet de développement durable du territoire.

Lors des échanges avec les différents acteurs, la collectivité utilise notamment les **OAP pour inviter les aménageurs à intégrer les principes de développement durable** que sont :

- la **maîtrise de l'étalement urbain**, en définissant des principes de **densité et de formes urbaines** qui limitent la consommation d'espace,
- la **qualité du cadre de vie**, par un travail orienté sur les espaces publics, les trames végétales, les liaisons douces, les équipements,
- la **composition urbaine**, la relation entre espace public et espace privé, la construction d'un paysage habité,
- la **qualité architecturale** par la prise en compte des quartiers situés en continuité de la zone,
- la **gestion des ressources naturelles** et des nuisances,
- la **mixité urbaine**, en intégrant des principes de diversité parcellaire, de mixité générationnelle ou sociale, de diversité des fonctions...

Le PLUi / PLU | zonages et règlements

COMMUNE D'OLIVET (45) - zone agricole protégée

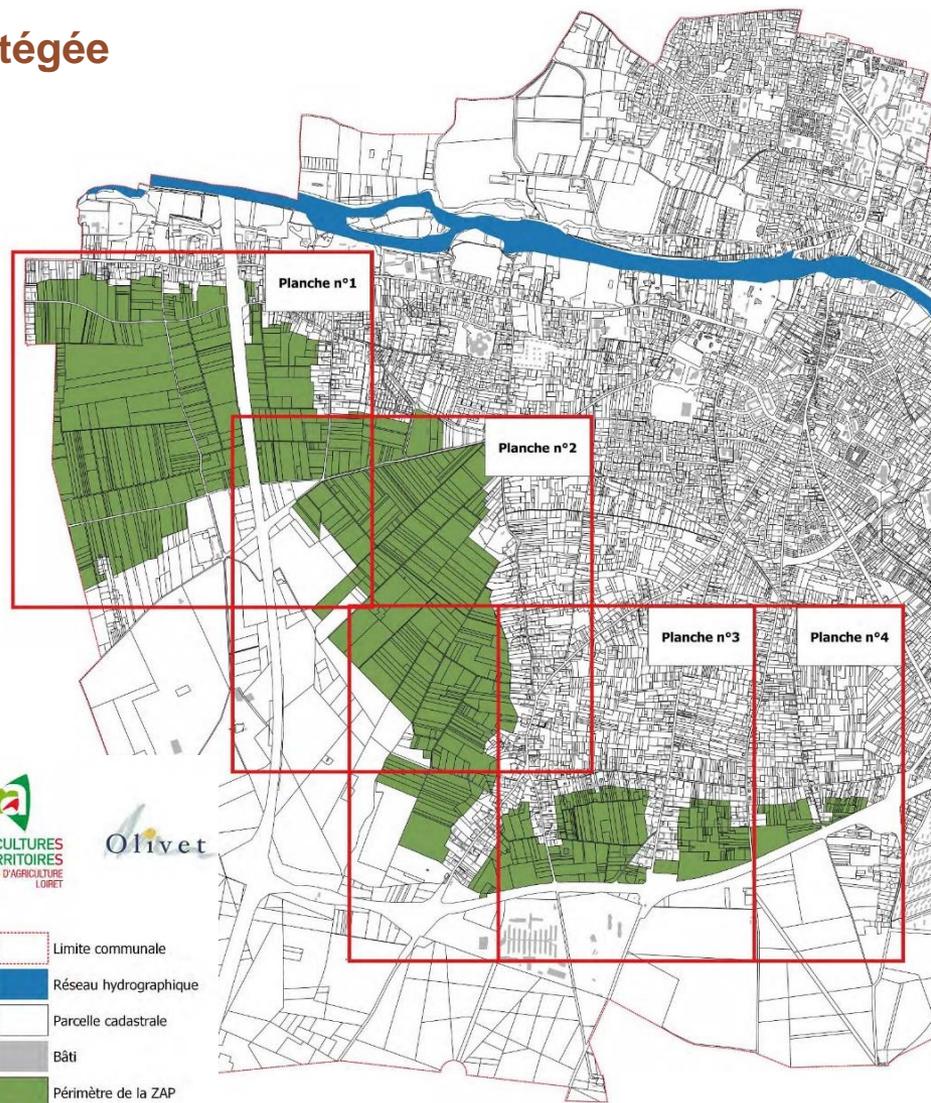
Le préfet de la région Centre-Val de Loire a pris, le 7 novembre 2016, un arrêté préfectoral relatif à la création d'une **zone agricole protégée (ZAP)** de 322 hectares, sur le territoire de la commune d'Olivet.

La création de la ZAP a pour but de :

- **permettre une protection** forte des terres agricoles ;
- **soustraire de la pression urbaine** les espaces agricoles fragilisés.

Elle garantit, à long terme, le seul usage du sol permettant de **favoriser l'installation et le développement des exploitations agricoles** en limitant la spéculation foncière.

La ZAP est **annexée au plan local d'Urbanisme (PLU)** en tant que **servitude d'utilité publique**. Sa suppression ou modification nécessiterait un accord préfectoral.





Le PLUi / PLU

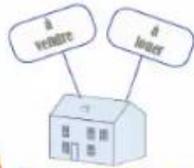
Cahier de recommandations en annexe du PLU

Le cahier de recommandations décline de manière pratique les conditions d'aménagement les plus conformes aux aspirations définies par le PADD, notamment en matière de biodiversité, comme par exemple :

- donner la liste **des essences végétales locales** à privilégier pour les plantations ;
- établir la carte **des secteurs écologiques** de la commune, et donner des recommandations concernant les essences adaptées à chaque secteur ;
- préciser les **techniques de gestion** des espaces (maintien des berges, fauche des jachères, noues...) ; maintien ou création **d'habitats favorables pour la faune** (gîtes, nichoirs, caches, perchoirs...) ou pour la flore ;
- conservation/renforcement **de haies, boisements et écrans végétaux pour l'intégration paysagère et la fonctionnalité écologique** (maintien de corridors écologiques) ;
- formuler des **préconisations techniques** (aménagement, entretien...) pour la TVB ;
- formuler des **préconisations sur la gestion des mares, des jardins et des fossés** et lister les espèces animales et végétales **invasives** dont l'introduction doit être évitée ;
- identification et mise en défense de **stations d'espèces** (en vue de leur évitement) ou **d'arbres remarquables** (balisages) ;
- transparence des **clôtures** pour la petite et moyenne faune ;
- bonnes pratiques de **débroussaillage** (calendrier, méthodes) pour l'entretien des espaces ouverts, la lutte contre **le risque incendie** et la préservation des espèces ;
- dispositifs de ralentissement des véhicules et murs antibruit adaptés afin de **limiter les collisions avec les espèces mobiles** ;
- **adaptation des réseaux** d'assainissement pluviaux et des ouvrages hydrauliques ;
- **dispositifs d'effarouchement** (leurres pour oiseaux sur surfaces vitrées...) ;
- **limitation de la pollution lumineuse.**

La mobilisation du bâti vacant | exemple

COMMUNE DE PRISSAC (36) - typologies de biens vacants



type A bien vacant en vente ou en location qui ne trouve pas de preneur



type B bien vacant pas proposé à la vente ni à la location



type C bien vacant en mauvais état qui comporte un risque pour la sécurité

 services

La mobilisation du bâti vacant | exemple

COMMUNE DE PRISSAC (36) - la maison dans la venelle

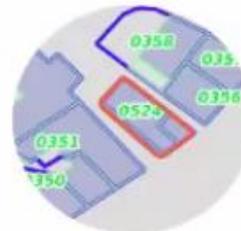


DESCRIPTION DU BIEN :

Typologie de vacance : le bien n'est pas proposé à la vente ni à la location
 Propriétaire : Plusieurs propriétaires privés
 Surface : environ 130 m²
 Jardin : Non



type B bien vacant
pas proposé à la vente ni
à la location



CONSTAT

Cette maison profite d'un emplacement privilégié elle se situe en face de l'église sur la place du centre bourg cependant elle nécessite des travaux de rénovation pour retrouver son charme et répondre aux exigences du marché actuel.

PROPOSITION D'ACTION

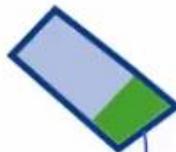
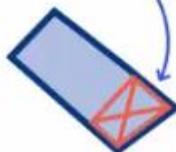
- Acquisition du bien par la mairie
- Réalisation des travaux de rénovation ,
 - démolition de la partie avant de la maison pour créer un jardin
- Vente par le dispositif de location-vente

BÉNÉFICES ATTENDUS

Cette opération permettrait de limiter l'impact visuel de la vacance dans le centre de Prissac, de valoriser le patrimoine bâti qui entoure l'église et d'accueillir un Noveas Ménage dans la commune.

IMPLICATION DE LA COLLECTIVITÉ

Le passage transitoire du bien dans la propriété de la commune permet d'améliorer le bâtiment



jardin



Les inventaires de biodiversité communale

Connaître la biodiversité c'est pouvoir agir pour la protéger et la valoriser à partir d'un diagnostic précis des enjeux. L'échelle de la commune est particulièrement adaptée pour mener des politiques locales efficaces, d'autant que le niveau communal est souvent peu traité et donc mal appréhendé. C'est dans cet esprit qu'a été proposé aux communes intéressées de réaliser des « **inventaires** » (IBC) ou des « **atlas** » de biodiversité (ABC) sur leur territoire.

Les démarches d'inventaires ou d'atlas de la biodiversité communale se déclinent en une phase d'inventaires et une phase de sensibilisation et de communication. Les objectifs sont :

- d'améliorer les connaissances sur la biodiversité locale en complétant les inventaires faunistiques et floristiques,
- d'identifier les trames vertes et bleues à l'échelle communale pour une meilleure intégration dans les TVB élaborées à plus petite échelle,
- d'accompagner la commune pour intégrer la préservation de la biodiversité dans ses projets urbanistiques,
- de favoriser la faune et la flore sauvages par des actions simples en collaboration avec les services techniques,
- de sensibiliser les citoyens à la richesse de leur territoire.

Les inventaires font largement appel aux connaissances déjà acquises et s'appuient sur la participation citoyenne. Une cartographie des zones à enjeux est remise à la commune, accompagnée de fiches descriptives des espèces les plus sensibles, comme outils de gestion et d'aide à la décision.

Objectif climat 2030



Loiret Nature Environnement, avec le soutien de sa fédération, France Nature Environnement Centre-Val de Loire, propose d'accompagner les territoires volontaires dans leur stratégie d'adaptation aux changements climatiques.

Objectif de l'opération :

Cette opération est un programme d'accompagnement des collectivités souhaitant s'engager sur la préservation de la ressource en eau.

Permettant ainsi de mener des actions sur :

- la désimperméabilisation des sols et la végétalisation des villes,
- la sobriété et les économies d'eau.

Ces deux volets complémentaires permettent de traiter la majorité des sujets liés à l'eau et à l'adaptation aux changements climatiques : gestion des eaux pluviales, risque inondation, sécheresse, zones humides, trames verte et bleue, biodiversité...

Au-delà des approches et solutions à diffuser pour améliorer la résilience des territoires, la démarche Objectif Climat 2030 vise à mettre en place avec les élus locaux, les agents des collectivités, les acteurs du territoire et les habitants, une culture de l'adaptation et du risque, afin de mieux prendre en compte les enjeux eau et climat dans les décisions locales.



Le plan climat-air-énergie territorial

Le PCAET, qu'est-ce que c'est ?

Projet territorial de développement durable à la fois stratégique et opérationnel.

Il prend en compte la problématique **climat-air-énergie** autour de plusieurs axes :

Adaptation au changement climatique / Réduction des émissions de GES / Sobriété énergétique / Qualité de l'air / Développement des énergies renouvelables.

Document **territorial** et **fédérateur** qui porte sur toutes les activités et tous les acteurs.

Mis en place pour **6 ans** et obligatoire pour les EPCI de + de 20 000 habitants.



Le plan climat-air-énergie territorial

Pourquoi un PCAET ?

Bénéfices pour la collectivité, pour les habitants et pour le territoire :

- *Allègement des dépenses.*
- *Meilleure maîtrise énergétique.*
- *Territoire moins vulnérable au changement climatique.*
- *Bénéfice santé.*
- *Meilleure qualité de vie pour les habitants...*



Film d'animation bâtiment et biodiversité.

Et si l'on pensait les villes et les bâtiments comme des écosystèmes ? Natureparif, 2016 (5mn31)

BÂTIMENT ET BIODIVERSITÉ



Et si l'on pensait Les villes et Les bâtiments
comme des écosystèmes ?



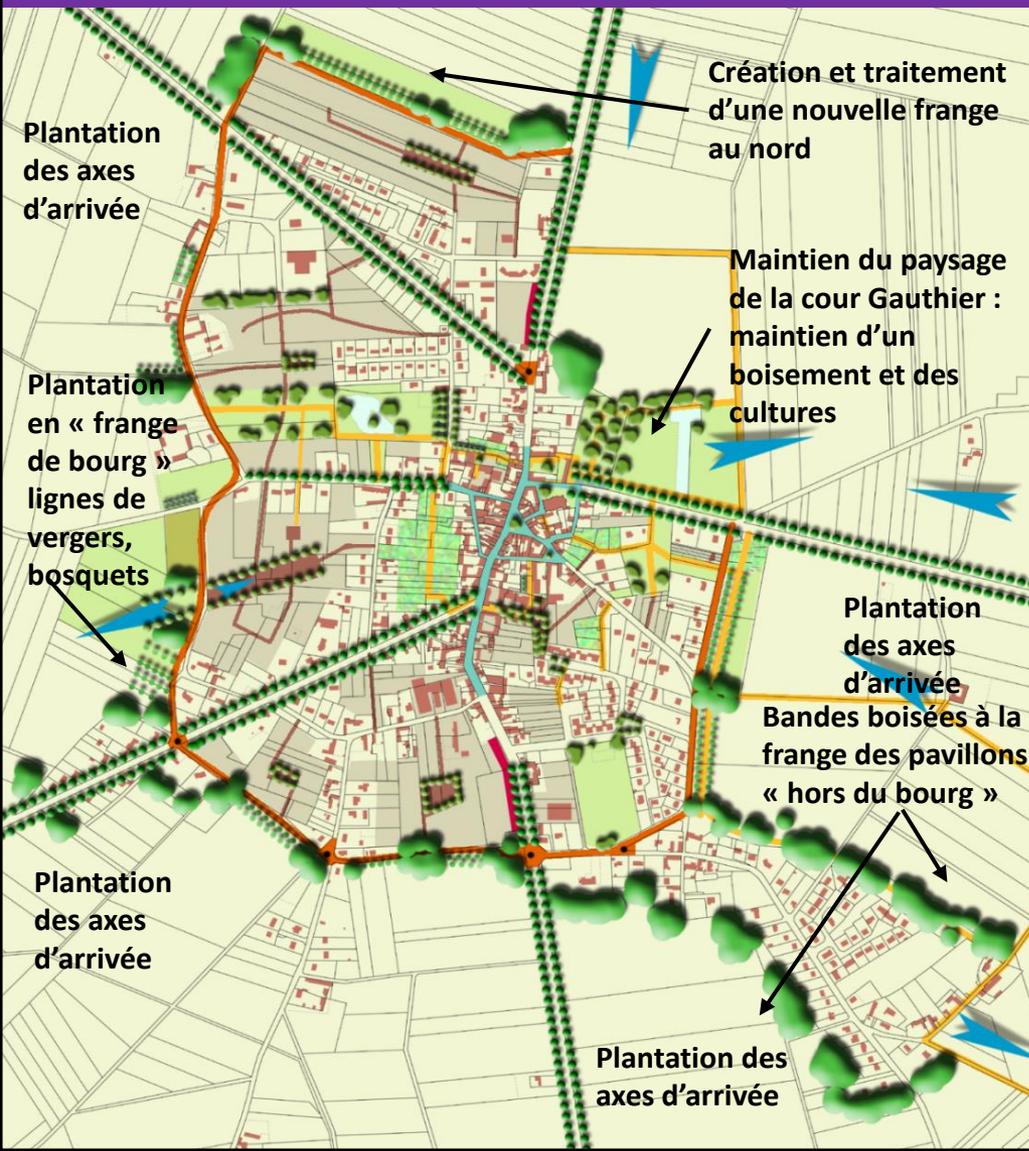
0:08 / 5:31



Références | Exemples de projets



Étude urbaine, l'exemple de Chilleurs-aux-Bois

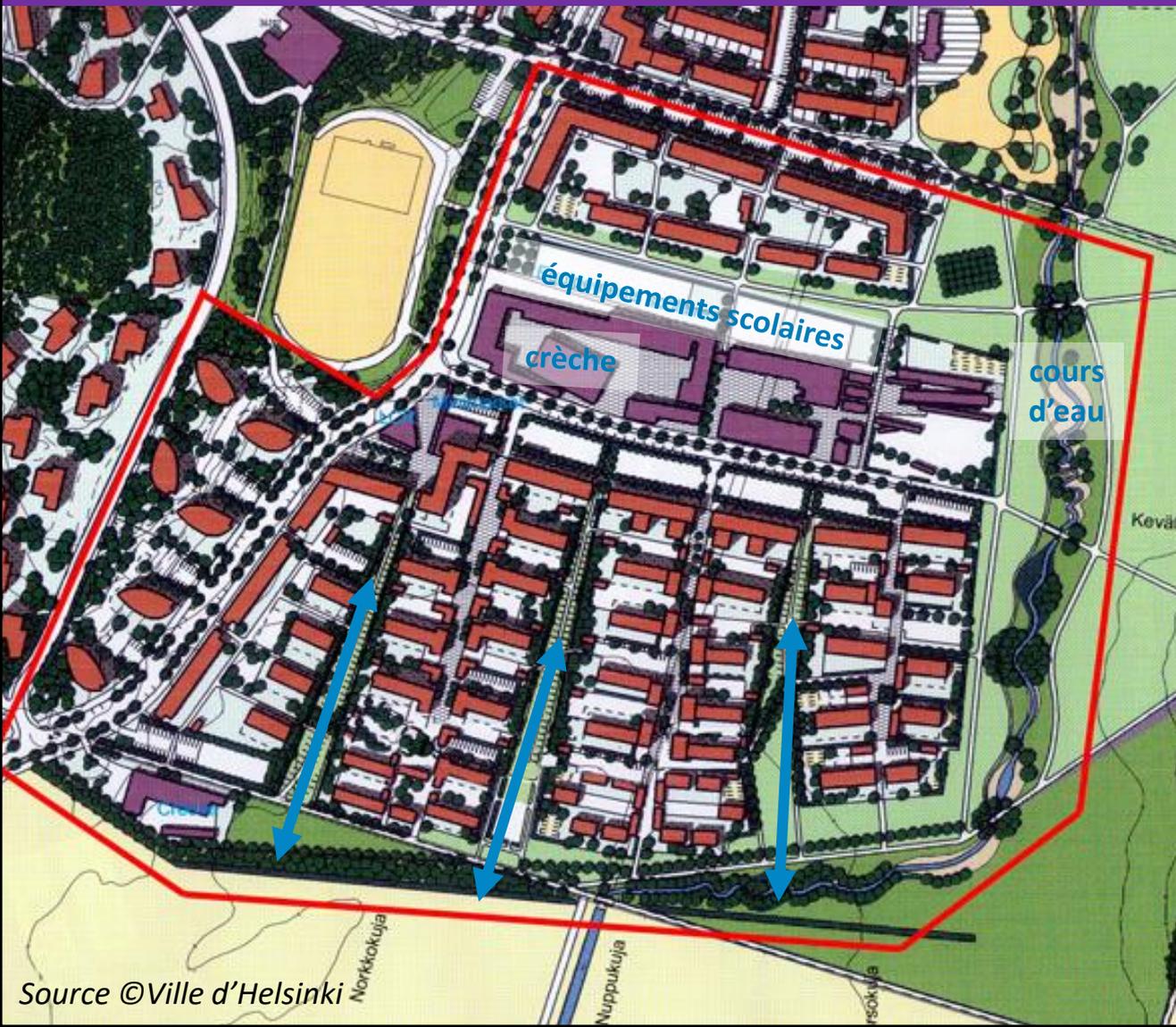


Étude Michel Colin, Ah-ah paysagistes Septembre 2003

À travers une étude globale d'aménagement réalisée préalablement à l'élaboration de son PLU, la commune de Chilleurs-aux-Bois a orienté son projet d'urbanisation vers des objectifs :

- d'intensification urbaine,
- de préservation des terres agricoles,
- de structuration par le végétal des lisières villageoises,
- favoriser les continuités écologiques.

Perméabilité des trames écologiques, Viikki (Finlande)



La typologie du plan de masse nommé « **doigts verts** » participe activement à la maîtrise de traitement écologique des eaux pluviales, en faisant pénétrer les coulées vertes entre les bâtiments et les ruelles. Toutes les eaux à l'exception des égouts sont ramenées au milieu des champs, entre les bâtiments, indépendamment des limites de propriété. Ces percées aboutissent au ruisseau naturel.

Perméabilité des trames écologiques, Viikki (Finlande)

L'éco-quartier **Éco-Viikki** s'est fixé plusieurs objectifs, parmi lesquels :

- l'application d'un design et de règles de construction conformes aux tendances de la construction écologique et d'évolutivité des plans des logements,
- le recours aux technologies à basse température, chauffage géothermique et énergies renouvelables, notamment solaire (15 % des besoins en chauffage pour l'ensemble du quartier). Mais aussi une ventilation naturelle, soutenue par de l'énergie solaire et éolienne, des saunas communs chauffés au bois,
- une réduction de 20 % des émissions de CO2 comparée aux constructions conventionnelles,
- des technologies d'économie de l'eau (objectif : 40-50 litres/personne/jour),
- une réduction de 20 % des déchets par rapport à la norme habituelle (max 160 kg/personne/an).
- un choix de végétaux selon les conditions du site et les critères de biodiversité, origine des plantes domestiques, production de différentes couches de plantes, permettant d'offrir des ressources alimentaires à la faune. Utilisation des eaux pluviales du site, phyto-épuration...

Chaque habitant dispose d'un espace de culture maraichère.

Selon la surface de son logement, d'un espace de culture variant entre **4 m²** et **12 m²**. Ce dernier se situe près des artères piétonnes ou sous des serres accolées aux immeubles.





Prochain atelier en juin : le végétal dans l'aménagement des bourgs et des petites villes



Biodiversité, implication citoyenne
et aménagement durable

AIDE | LANGUE | MON ESPACE | AJOUTER

L'ACTUALITÉ

ACTIONS

RESSOURCES

À PROPOS



Site internet dédié : www.biodiversite-en-actions.fr

BIODIVERSITE

Implication citoyenne et aménagement durable en Forêt d'Orléans, Val de Loire et Sologne

Cycle de "Rando-bio"

Ambassadeurs de la biodiversité

Jardins de rues

Biodiv'pratique

Actualité sur les actions



Atelier 2 : formes urbaines,
climat et biodiversité

14/03/2022

Réseau d'habitants ambassadeurs de la Biodiversité dans l'aménagement du territoire, atelier 2 formes urbain, climat



Lancement des ateliers avec les
ambassadeurs de la biodiversité,
le 24 nove...

14/03/2022

Réseau d'habitants ambassadeurs de la Biodiversité dans l'aménagement du



Programme de l'action du
réseau d'habitants
ambassadeurs de la
biodiversité...

14/03/2022

Les objectifs de ce programme sur deux



Devenez ambassadeur de la
biodiversité dans
l'aménagement de votre
territoire...

14/03/2022

Le PETA Forêt d'Orléans, Loire, Sologne